



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/01/18

Dossier complet le :

22/02/18

N° d'enregistrement :

F01118P0015

1. Intitulé du projet

Construction de logements rue de la Tour Billy à Argenteuil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS ARGENTEUIL SAFRAN 72 TOUR BILLY

Nom, prénom et qualité de la personne

Guillaume CAPITANT

habilitée à représenter la personne morale

Directeur général OGIC Ile-de-France OUEST

RCS / SIRET

8 3 2 1 9 4 9 2 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	La rubrique 39 concerne les : "Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² Projet : 23 000 m ² de SDP et terrain d'assiette 1.7995 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de bâtiments qui accueilleront 22 500 m² SDP de logements, 150 m² SDP commerces et 350 m² SDP crèche, au niveau de la commune d'Argenteuil.

Le projet est réparti en 5 îlots :

- îlot 1 : 12 400 m² de logements collectifs, 150 m² de commerces, 350 m² de crèche
- îlot 1bis : 1 300 m² de logements collectifs,
- îlot 3 : 7 370 m² de logements collectifs,
- îlot 4 : 800 m² de logements individuels
- îlot 5 : 630 m² de logements individuels

Le projet prévoit également la réalisation de parkings souterrains (405 places de stationnement privées).

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- participer au renouveau urbain engagé au sein de la commune en répondant à la dégradation de certains quartiers et en poursuivant l'effort de construction de logements,
- requalifier des parcelles industrielles en quartier résidentiel,
- améliorer les circulations.

Dans le cadre de ces objectifs, il est prévu :

- la création de maisons et d'immeubles d'habitation,
- la création de commerces et de services,
- la création de 405 places de stationnement privées en parkings souterrains,
- la création d'une sente piétonnière.

Par ailleurs, le projet permet l'élargissement de la rue de la Tour Billy réalisé par la commune et est compatible avec la création d'un groupe scolaire par la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour rappel, SAS ARGENTEUIL SAFRAN 72 TOUR BILLY deviendra propriétaire des parcelles après déconstruction et dépollution du site industriel.

Les travaux seront réalisés en 3 tranches (cf. annexe 4 pour localisation des tranches) :

- Tranche 1: début 05/2019, livraison 09/2021

Cette phase comprend la réalisation des parkings souterrains avec évacuation des déblais et la réalisation d'immeubles collectifs, de commerces et d'une crèche.

- Tranche 2 : début 05/2020, livraison 09/2022

Cette phase comprend la création d'un parking souterrain avec évacuation des déblais et réalisation d'immeubles collectifs.

- Tranche 3 : début 08/2020, livraison 10/2022

Cette phase comprend la création d'un parking souterrain avec évacuation des déblais et réalisation d'immeubles collectifs et de maisons individuelles.

Des aménagements paysagers et un jardin collectif seront réalisés.

Des aménagements paysagers seront réalisés avec l'initiation de la sente piétonnière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après réalisation, les aménagements s'intégreront dans le tissu urbain environnant.

La sente piétonnière réalisée sera gérée par la commune.

Les habitations construites seront proposées à l'accession avec desancements commerciaux intervenant dès l'année 2019.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SDP totale du projet • logements dont logements collectifs : logements individuels : • commerces • crèche	23 000 m ² de SDP • 22 500 m ² de SDP dont 21 070 m ² de SDP 1 430 m ² de SDP • 150 m ² de SDP • 350 m ² de SDP
Surface totale du terrain d'assiette	1,7995 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

72 rue de la Tour Billy

rue de la Tour Billy (BO 332, 336, 541)

rue Touzelin (parcelle BO 103)

rue Blaise Pierre (BO 104, 147, 340 partie, 623)

bd Gallieni (BO 331)

bd Mirabeau (BO 339)

Argenteuil (Val d'Oise)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 14' 25 " 01E Lat. 4 8° 5 6' 3 3" 51N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Argenteuil

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est recoupé par aucun zonage du patrimoine naturel. Un zonage de type Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est situé à plus de quatre kilomètres du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Pointe aval de l'île Saint-Denis".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRI Seine Inondation approuvé le 26/06/2002. La commune est également concernée par le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain lié à la dissolution du gypse, aux carrières souterraines, aux glissements de terrain, aux tassements différentiels de remblais et au retrait-gonflement des sols argileux. Le plan a été approuvé le 10 février 2010. La commune n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est répertorié. A noter la présence de sites BASIAS au niveau du projet. Voir annexe D.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau concernée (masse d'eau de l'Albien) fait l'objet d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 50m du périmètre de protection de 2 monuments historiques : - Chapelle Saint-Jean (monument historique classé), - Ancienne abbaye Notre-Dame d'Argenteuil (ensemble des vestiges) (monument historique inscrit).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS (Zone de Protection Spéciale) "Sites de Seine-Saint-Denis " (entité "le parc départemental de l'Ile-Saint-Denis") situé à 4 km au Nord Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nappes étant profondes, aucun pompage n'est nécessaire en phase travaux. En phase projet, une augmentation des prélèvements en eau est à envisager du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Le site sera raccordé au réseau de distribution en eau potable. Mesures : Les prescriptions du gestionnaire du réseau AEP seront respectées. Une surveillance des eaux souterraines sera réalisée pendant les travaux. confirmer suivant retour client
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase fonctionnelle, le projet n'engendrera pas de drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Le projet ne prévoit pas de géothermie. En phase travaux, des pompages ponctuels des eaux d'exhaures pourront être nécessaires, avec un débit et volume relativement faibles ne nécessitant pas de faire une déclaration. Mesures : Les prescriptions de la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques seront respectées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires dans le cadre du projet. Les volumes des terrassements à évacuer est estimé à 51 255 m3 environ (hors foisonnement). L'élimination des terres excavées sera réalisée dans des filières conformes à la qualité des terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Il n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ni du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans un environnement déjà urbanisé sur des terrains artificialisés. Les enjeux écologiques associés aux différents groupes sont faibles en raison de cette artificialisation. En termes de corridor écologique et de fonctionnalité, le projet ne présente également pas d'enjeux. A noter que le projet interviendra après démolition et dépollution des parcelles concernées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet (construction de logements et commerces au niveau d'un site déjà artificialisé) et de l'éloignement du site Natura 2000 par rapport à ce dernier, le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les ZPS "Site de Seine Saint-Denis" située à 4 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les catégories suivantes : Zone Natura 2000, ZNIEFF, zone de mise en valeur du patrimoine architectural/urbain/paysager, PPRT, PPR de captage d'alimentation en eau potable, site inscrit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas la consommation d'espaces naturels, forestiers, agricoles ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, précédent propriétaire du terrain, s'est engagé à procéder à la déclaration de cessation d'activité de l'ICPE susvisée qu'elle exploitait sur le site. Le terrain acquis par la société sera nu et sans aucune activité ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : <ul style="list-style-type: none"> • un risque de mouvement de terrain lié au retrait/gonflement des argiles (aléa faible) ainsi qu'à la présence de carrières, et fait l'objet à ce titre d'un PPRMT. Le projet n'est concerné que par le zonage lié au retrait et gonflement des argiles. • un risque très faible vis-à-vis des séismes. Les prescriptions du PPRMT seront prises en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site, à vocation de logements et de commerces, n'engendra aucun risque sanitaire pour son environnement. Le projet garantit le caractère sain du futur bâtiment (matériaux, produits, équipements et techniques utilisés). Le site est actuellement recensé comme potentiellement pollué (site basias) > Le terrain aura subi une réhabilitation du sol, du sous-sol, des gaz du sol et des eaux souterraines pour garantir la compatibilité de l'état du site avec le Programme Immobilier et la maîtrise des sources de pollution identifiées au droit du site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par la présence de logements et de commerces, le projet va être à l'origine de la modification des activités humaines. Une modification du trafic est à envisager sur les voiries adjacentes. Mesures : Des mesures seront mises en place pour éviter les perturbations des circulations locales en phase travaux (itinéraires, horaires,
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Par nature, un chantier est source de bruit. Ces nuisances acoustiques seront perceptibles mais seront néanmoins limitées dans le temps. Ces nuisances seront par ailleurs limitées par le respect d'une charte de chantier faibles nuisances. Le projet prévoit uniquement des logements et des commerces qui ne présentent pas de nuisances pour les riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les éventuelles odeurs résiduelles dans le sous-sol directement attribuables à des pollutions résiduelles identifiées seront traitées avant le début des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la construction des bâtiments et des parkings est susceptible de générer des vibrations sur le secteur. Ces gênes ponctuelles sont limitées au temps des travaux.</p> <p>En phase exploitation, les activités du site ne sont pas génératrices de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des émissions lumineuses liées à la présence d'habitants et d'activités.</p> <p>Néanmoins, les émissions lumineuses correspondent aux émissions classiques d'une zone résidentielle et sont négligeables compte tenu de la situation en petite couronne parisienne.</p> <p>Mesures : Une attention particulière sera portée à l'éclairage des bâtiments.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De potentiels rejets accidentels sont possibles en phase chantier.</p> <p>Mesures : Des procédures de protection des eaux seront mises en place dans le cadre du chantier (Charte chantier).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques en phase fonctionnelle correspondront aux rejets quotidiens des logements et des commerces. Le projet prévoit un raccordement au réseau collectif d'assainissement.</p> <p>Mesures : Tous les aménagements seront conformes aux prescriptions du gestionnaire du réseau collectif d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase fonctionnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer des déchets dangereux (uniquement des déchets ménagers). En phase travaux, les parcelles ayant fait l'objet d'une dépollution préalable, les déchets produits sont des déchets de chantier et des déblais qui seront évacués en filière adaptée.</p> <p>Mesures : La Charte chantier porte une attention particulière à la gestion des eaux et des déchets</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Mesures : En l'absence de covisibilité avec les monuments historiques, aucune mesure spécifique n'est prévue. Le projet fera l'objet d'une insertion paysagère de qualité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction des bâtiments va être à l'origine de la modification des activités humaines. Les parcelles à usage industriel deviennent résidentielles. Mesures : La modification des usages des sols s'accompagne d'une déconstruction-dépollution préalable du site. La circulation se limitera aux déplacements personnels et aux livraisons pour les commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus à prendre en compte sont définis par l'article R. 122-5 du code de l'Environnement.

Les projets pris en compte sont les suivants :

- aménagement du Pôle Héloïse à Argenteuil,
- demande d'autorisation d'exploiter des ICPE (société ARGEVAL) à Argenteuil.

Cf. Annexe A

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Préalablement au transfert de propriété à la SAS ARGENTEUIL SAFRAN 72 TOUR BILLY, des travaux de déconstruction, désamiantage et dépollution des sols seront réalisés dans le cadre d'une procédure de tiers demandeur.

Ces mesures, hors projet de construction et réalisées par la société Brownfields, sont de nature à éviter les effets négatifs sur la santé des futurs habitants.

Par ailleurs, dans le cadre du projet, les déblais (notamment issus du creusement des parkings souterrains) seront évacués vers des filières adaptées. L'évacuation de ces déblais permettra d'évacuer toute pollution des sols résiduelle éventuelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet intervient dans un secteur urbanisé qui n'est concerné par aucune protection écologique ou patrimoniale. Les enjeux environnementaux concernent les risques sanitaires pour les futurs usagers, qui ont été anticipés : dépollution, évacuation des déchets amiantés, ...

Ainsi, le projet présente un potentiel d'incidences positives : le passage d'une ICPE source de pollution, à un ensemble résidentiel constitue une requalification pour le secteur, qui s'inscrit dans les futures orientations du PLU (modification à venir).

De plus, il permet d'éviter l'extension des zones urbaines sur les zones agricoles et naturelles périphériques par la densification.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Analyse des impacts cumulés (complément à la partie 6.2 du formulaire)
Annexe B : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine (complément à la partie 6.1 du formulaire)
Annexe C : Historique du site (complément à la partie 6.1 du formulaire)
Annexe D : Informations sur la pollution des sols et la procédure de dépollution (complément à la partie 6.1 du formulaire)
Annexe E : Exemple de charte chantier propre (complément à la partie 6.1 du formulaire)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boulogne - Billancourt

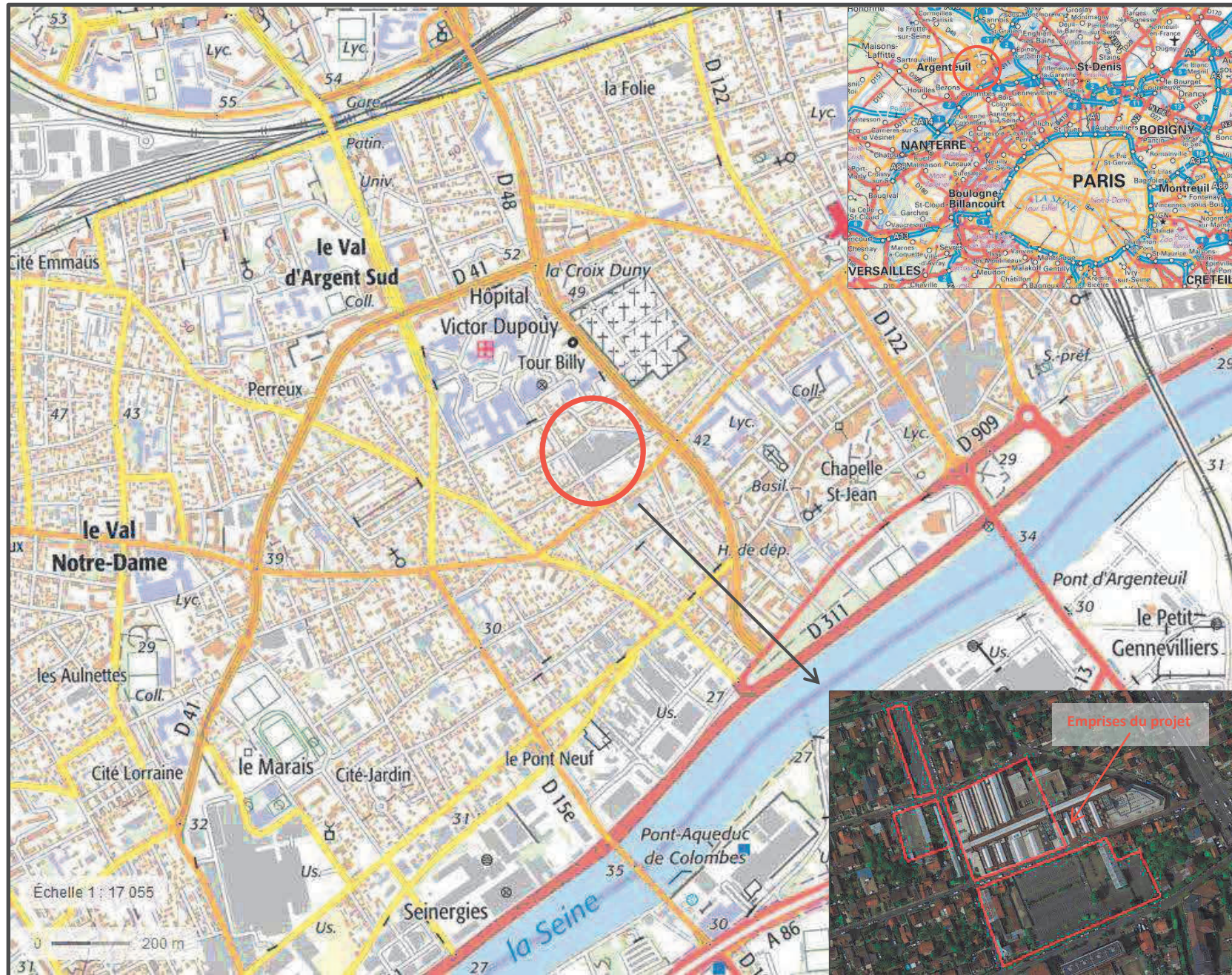
le,

21/02/18

Signature



Annexe 2 : Plan de situation du projet





Annexe 3 : Reportage photographique



Photo 1



Photo 2

Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 3 : Reportage photographique



Photo 6



Photo 7



Photo 8

Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 3 : Reportage photographique



Photo 11 : Abbaye Notre Dame



Photo 13 : Vue en direction du projet depuis la Chapelle

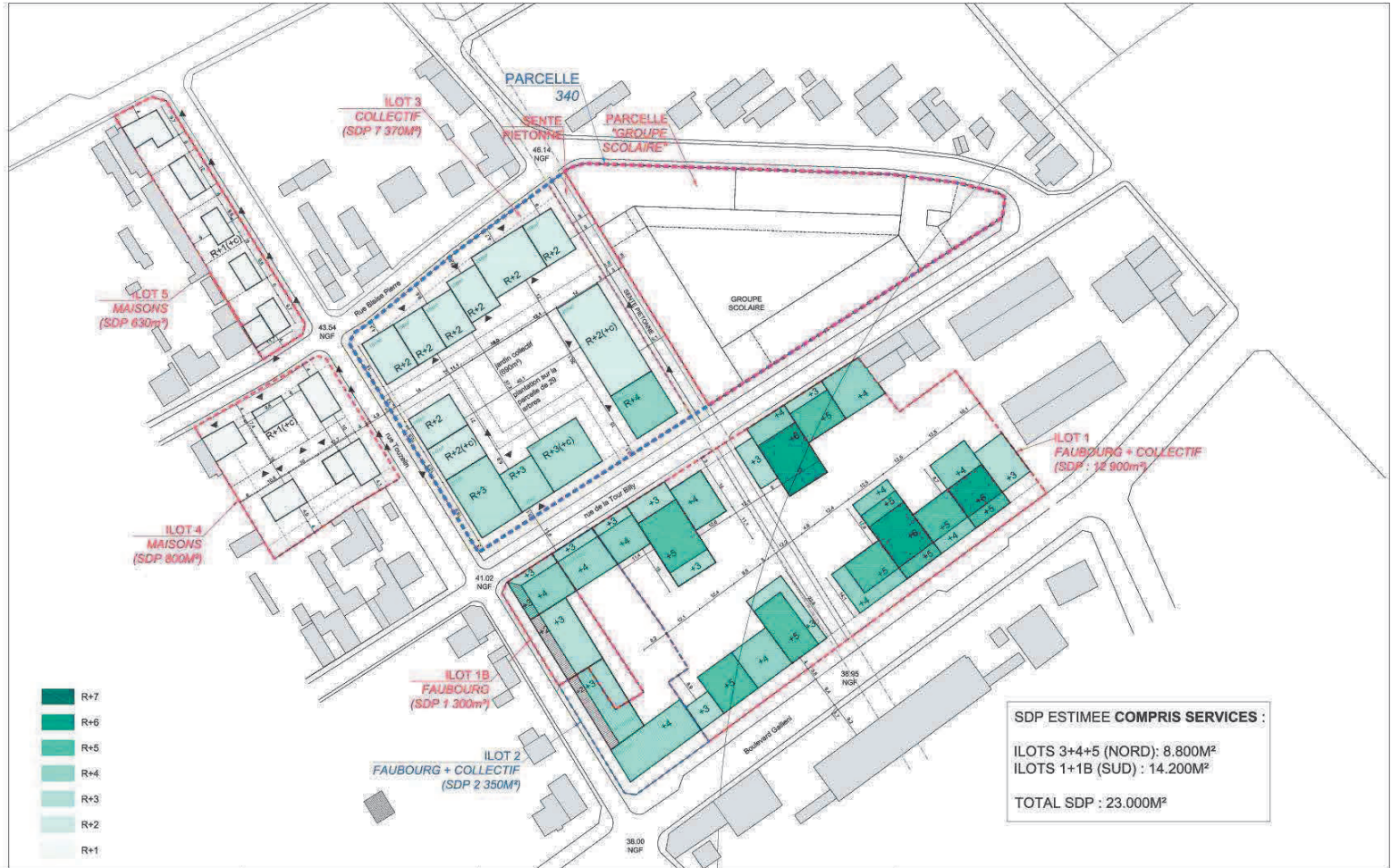


Photo 12 : Chapelle Saint-Jean



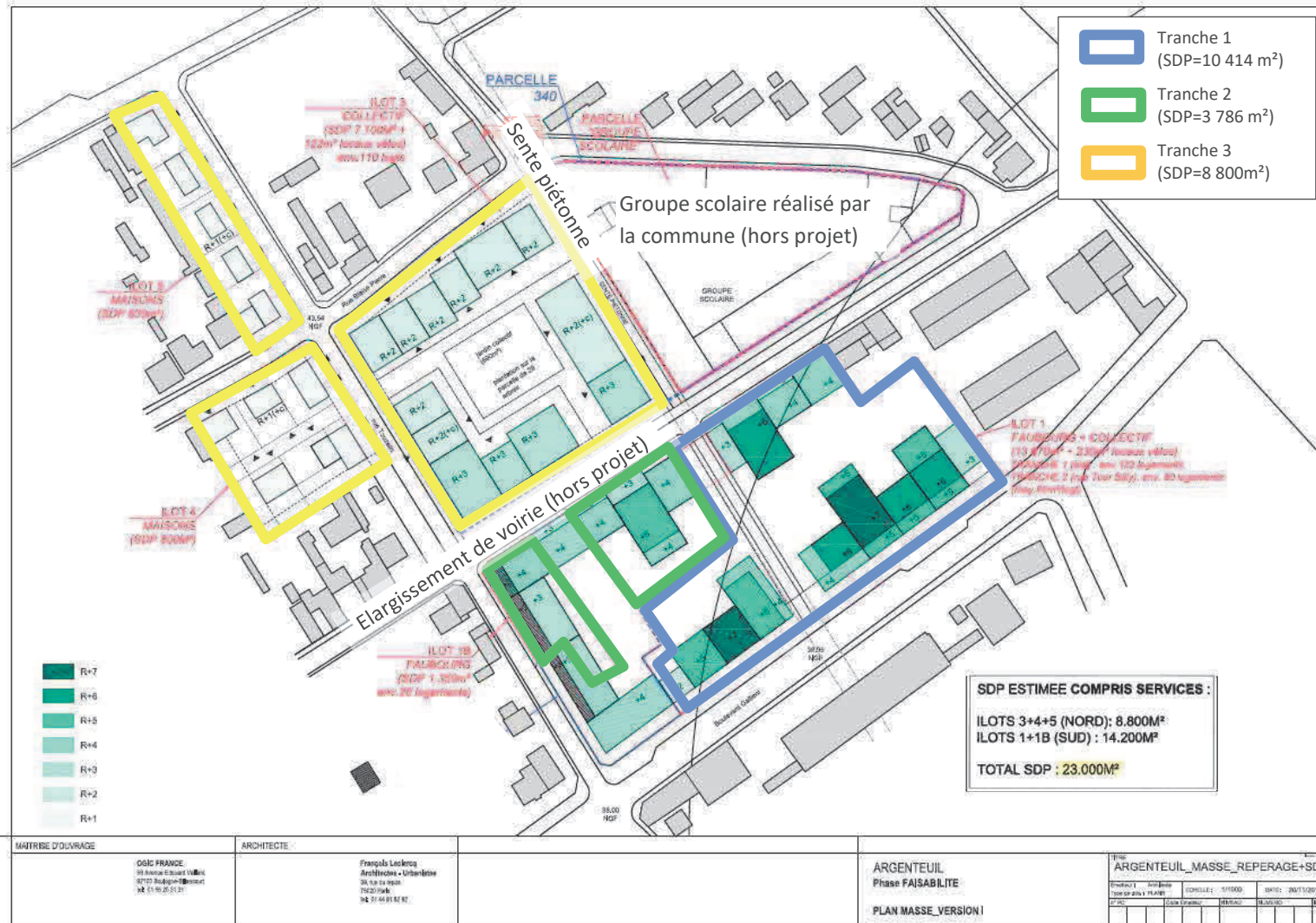
Photo 14 : Vue en direction de la Chapelle Saint-Jean depuis la toiture de l'usine actuelle

Annexe 4 : Plan des aménagements

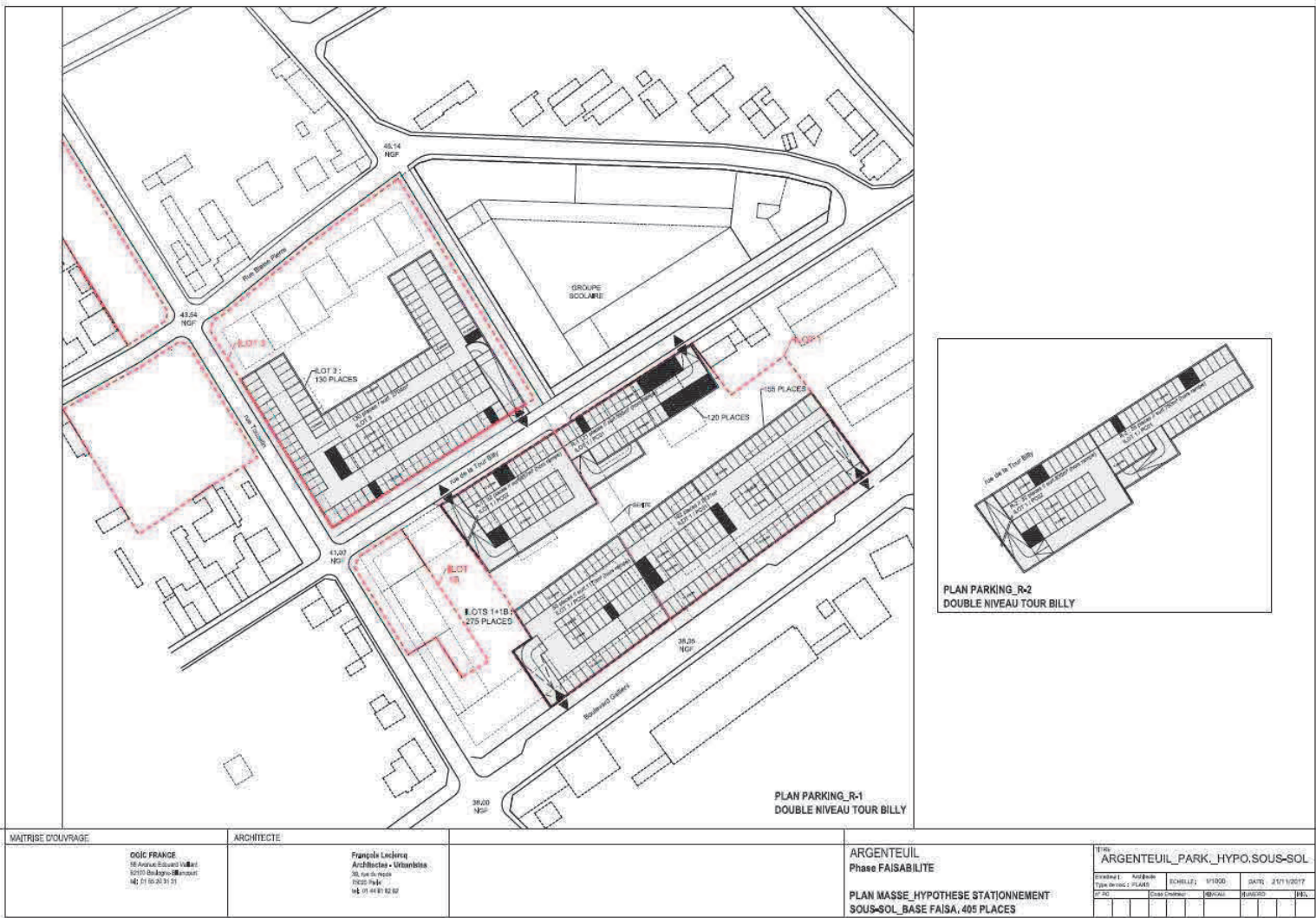


MAITRISE D'OUVRAGE OGC FRANCE 58 Avenue Edouard Vaillant 92100 Boisgagne-Billancourt tel. 01 55 23 31 31	ARCHITECTE François Lacroix Architectes - Urbanistes 39, rue du repos 75020 Paris tel. 01 44 91 92 92	ARGENTEUIL Phase FAISABILITE PLAN MASSE_VERSION J	TITRE ARGENTEUIL_MASSE_J_REPERAGE+SDP Emetteur : ACHARD Type de doc. : PLANS Echelle : 1/1000 Date : 05/01/2015 N°FC : Coût Estimé : Niveau : Numéro : Ind. :
---	---	--	--

Annexe 4 : Plan des aménagements

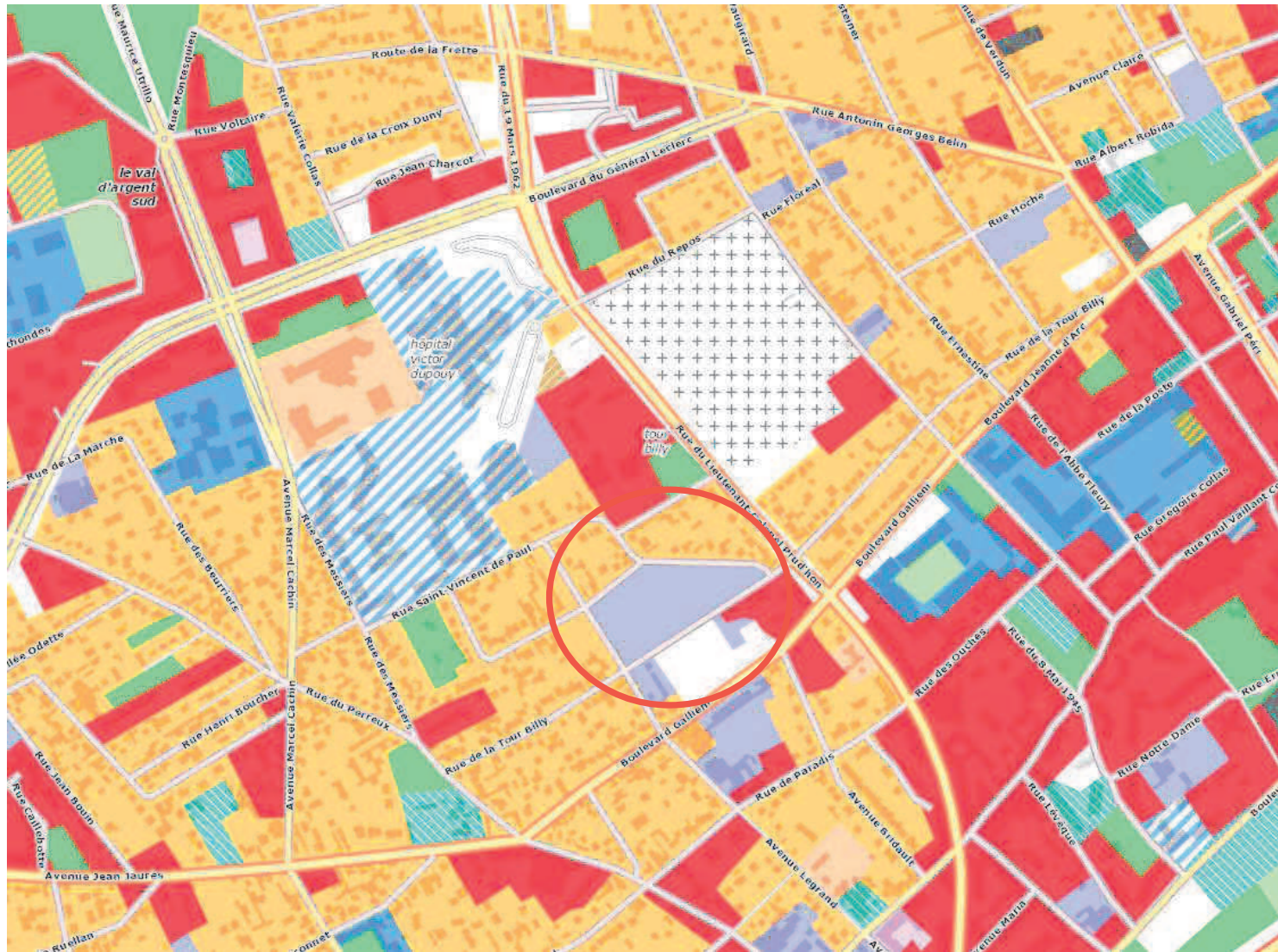


Annexe 4 : Plan des aménagements



MAÎTRISE D'OUVRAGE OGC FRANCE 38 Avenue Edouard Vaillant 92170 Bois-la-Paix Tél. 01 83 20 31 31	ARCHITECTE Françoise Luciani Architectes - Urbanistes 30, rue de Paris 92023 Paris Tél. 01 44 81 82 82	ARGENTEUIL Phase FAISABILITE PLAN MASSE_HYPOTHESE STATIONNEMENT SOUS-SOL_BASE FAISA. 405 PLACES	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TITRE</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">ARGENTEUIL_PARK_HYPPO.SOUS-SOL</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">Échelle:</td> <td style="font-size: 8px;">Niveau:</td> <td style="font-size: 8px;">Schémas:</td> <td style="font-size: 8px;">Date:</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">1/500</td> <td style="font-size: 8px;">S01</td> <td style="font-size: 8px;">1/1000</td> <td style="font-size: 8px;">21/11/2017</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">État:</td> <td style="font-size: 8px;">Cadastré:</td> <td style="font-size: 8px;">Niveau:</td> <td style="font-size: 8px;">Échelle:</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;"> </td> <td style="font-size: 8px;"> </td> <td style="font-size: 8px;"> </td> <td style="font-size: 8px;"> </td> </tr> </table>	TITRE				ARGENTEUIL_PARK_HYPPO.SOUS-SOL				Échelle:	Niveau:	Schémas:	Date:	1/500	S01	1/1000	21/11/2017	État:	Cadastré:	Niveau:	Échelle:				
TITRE																											
ARGENTEUIL_PARK_HYPPO.SOUS-SOL																											
Échelle:	Niveau:	Schémas:	Date:																								
1/500	S01	1/1000	21/11/2017																								
État:	Cadastré:	Niveau:	Échelle:																								

Annexe 5 : Plan des abords du projet



- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Equipements d'enseignement
- Equipements de santé
- Espaces ouverts à vocation de sport
- Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
- Commerces
- Bureaux
- Equipements culturels, touristiques et de loisirs
- Activités économiques et industrielles
- Habitat autre
- Cimetières
- Espaces verts urbains

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

